

Réunion du 30 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :


Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

**N° CP/2015/564 -      Fonctionnement des collèges publics - 3126**  
**Restauration scolaire**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président,

- approuve les conditions de télérestauration par l'établissement public local d'enseignement du lycée Jean Monnet des 7 établissements publics locaux d'enseignement des collèges publics ( Secteur Strasbourg : Pasteur, Vauban, Twinger, Stockfeld, La Robertsau, Secteur Illkirch : Le Parc, Secteur Vendenheim : La Pierre polie);
- approuve au titre de l'année 2016, le versement de 10% de participation aux charges communes et de lisser sur 2 ans la participation à la rémunération du personnel;
- approuve la convention type à conclure entre la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin, l'établissement public local d'enseignement du lycée Jean Monnet et chacun des 7 établissements publics locaux d'enseignement des collèges publics susvisés;
- autorise son président à signer cette convention entre la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin, l'établissement public local d'enseignement du lycée Jean Monnet et les établissements publics locaux d'enseignement des collèges publics concernés.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151130-lmc197114-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 02/12/15